



DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

2022

Le contexte national

PLF 2022 : budget de relance et d'investissement, mais aussi de normalisation

Objectif des mesures d'urgence mises en place :

→ **préserver le pouvoir d'achat des ménages et la capacité productive de l'économie**

Objectif du plan de relance

→ **soutenir le rebond de l'activité :**

- prévision plausible de croissance à 4 % (6 % en 2021)
- réduction du déficit public de moitié depuis 2020 : de 9,2 % du PIB à 4,8 % en 2022
- déficit public estimé à 4,8 % du PIB (8,4 % en 2021)
- dette publique estimée à 118 % du PIB

Pas de bouleversement majeur introduit par le PLF 2022

Réforme des indicateurs financiers des dotations aux collectivités territoriales

Pourquoi ?

- Fin programmée de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- Baisse des impôts dits de production
- Nécessité d'adapter les indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation
 - Introduction des produits liés à la perception des droits de mutation
 - Majoration de la TH sur les résidences secondaires
- Maintien des enveloppes des dotations de fonctionnement et d'investissement : DGF ; DETR (*dotations d'équipement aux territoires ruraux*) ; FPIC (*fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales*)
- Abondement de la DSIL (*dotations de soutien à l'investissement local*) de 350 millions €

Le contexte local

→ Les effets de la crise sanitaire ont perduré en 2021 et ont encore impacté les finances locales :

- **Perte de recettes** (animation, culture)
- **Accroissement des charges** (coûts supplémentaires liés aux mesures de lutte contre la pandémie : *entretien des locaux, achat de masques...*)

Cependant par une gestion rigoureuse, la commune a pu maintenir un autofinancement de **1 600 000 €**.

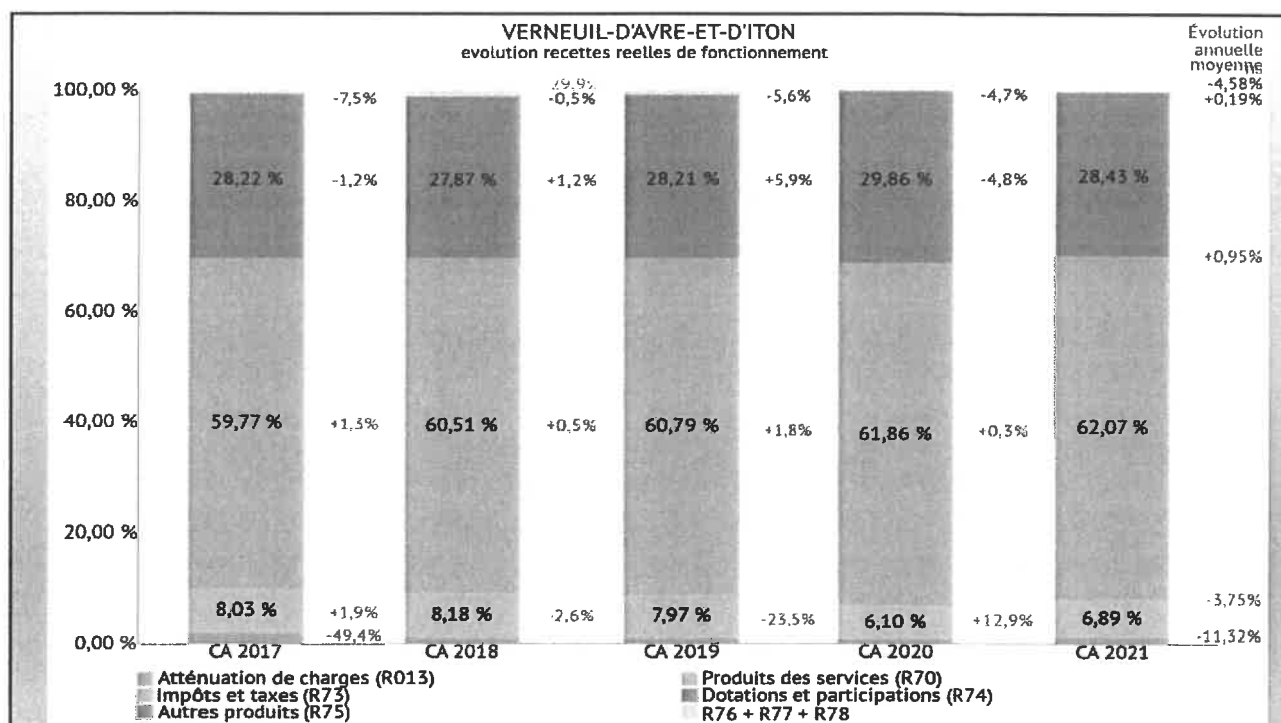
→ Passage à la nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2022 à titre expérimental (obligation au 01/01/2024).

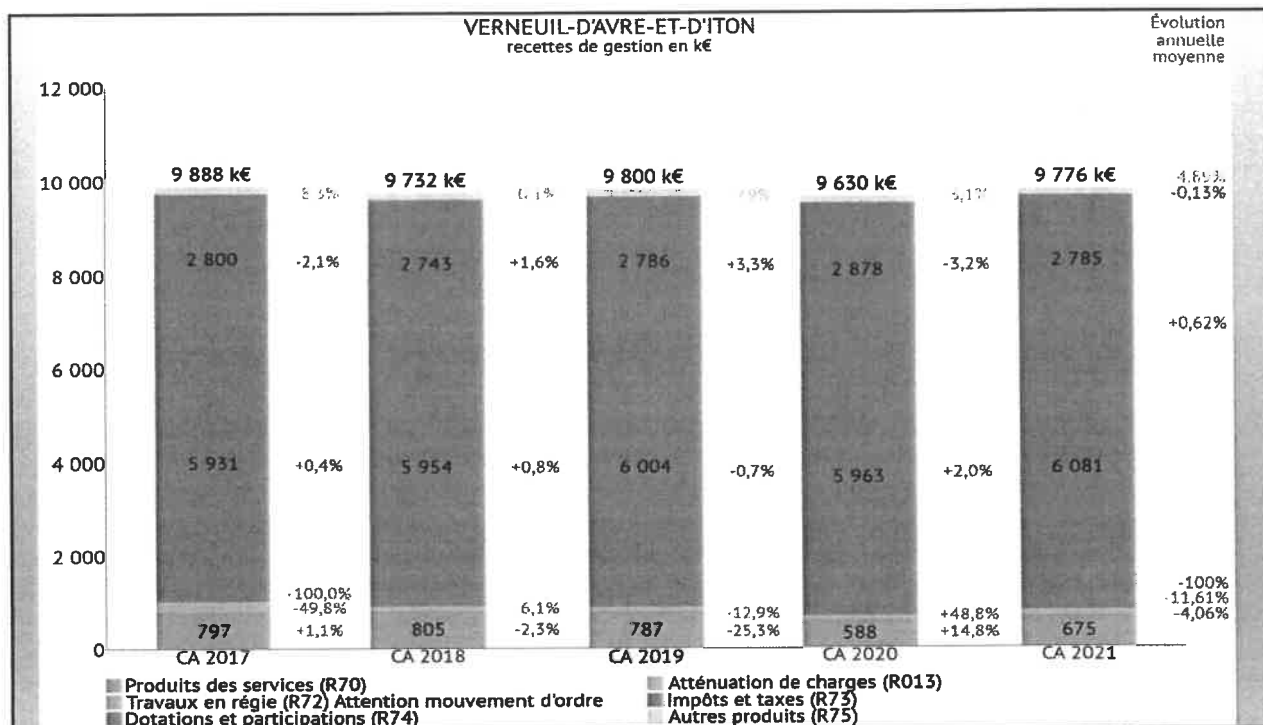
Les perspectives budgétaires communales

Le fonctionnement

1. Évolution prévisionnelle des recettes

- En 2022, maintien de l'ensemble des tarifs communaux à leur niveau 2021
- Maintien des taux de fiscalité de 2021
- Dotation globale de fonctionnement en diminution de 35 000 €
- Baisse de la dotation de solidarité rurale





La fiscalité

► La taxe d'habitation

- En 2022, poursuite de la dégressivité de la taxe d'habitation pour les 20 % de ménages qui sont toujours redevables.

Rappel : depuis 2021, compensation de la perte du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales et application d'un coefficient correcteur afin que les communes conservent leur niveau de recettes.

- En 2023 :
 - Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
 - ne perdurera que la taxe d'habitation sur les logements vacants (taux figé jusqu'en 2022).

► Le taux de foncier bâti et non bâti reste le seul modulable.

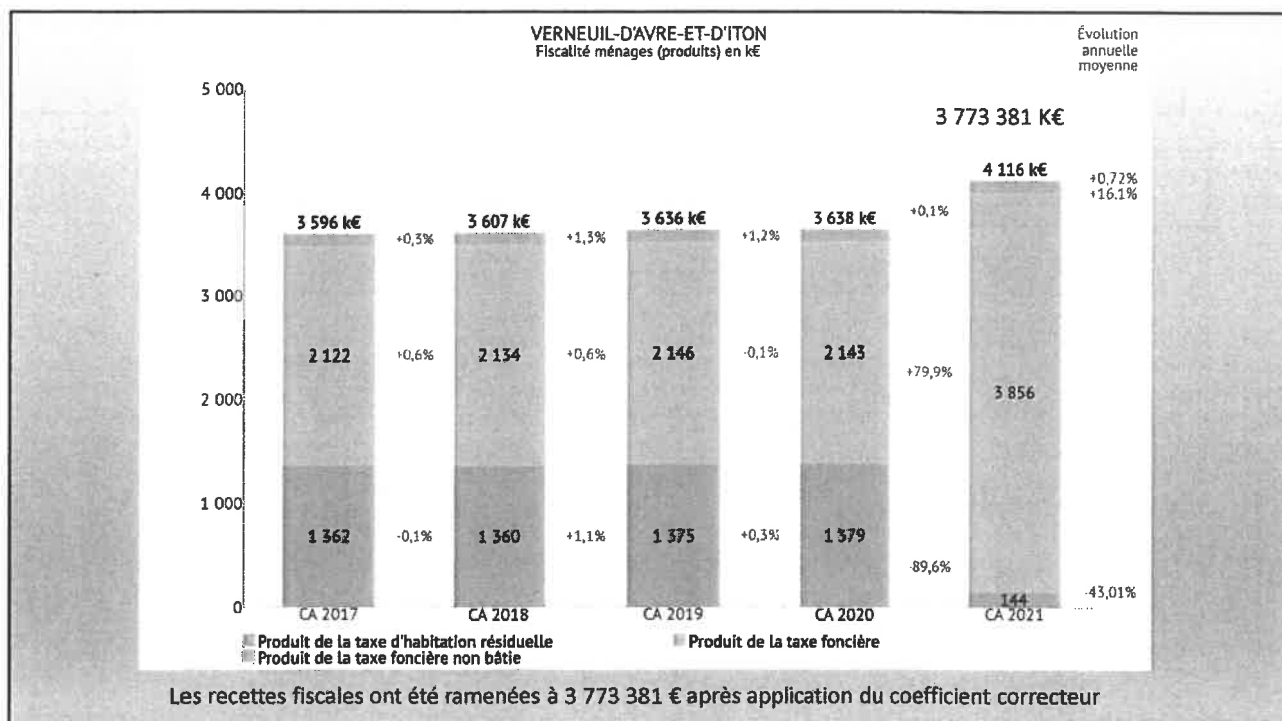
Fiscalité : rappel des taux

	2021	2022
Taxe Habitation	15,27	15,27
Taxe Foncière Propriétés Bâties	42,94	42,94
Taxe Foncière - Non Bâti	45,18	45,18
TH Logements vacants	15,27	15,27

Les taux de 2021 seront maintenus en 2022.

Le coefficient de revalorisation des bases de TF est fixé 3 %.

Le taux de TFPB a inclus la part départementale de 20,24 % (taux communal 22,70 %)



Évolution des produits de la fiscalité

	2018	2019	2020	2021
THLV	55 036 €	65 047 €	72 689 €	61 643 €
TFPNB	112 741 €	114 193 €	115 551 €	115 661 €
TH + TFPB	3 493 909 €	3 517 494 €	3 522 119 €	3 596 382 €
TOTAL	3 661 686 €	3 696 734 €	3 710 359 €	3 773 686 €

Evolution de 3,06 % sur les quatre dernières années
1,70 % de 2020 à 2021

Les dotations de l'État

	2018	2019	2020	2021
Dotation globale de fonctionnement	1 459 850	1 459 850	1 446 469	1 406 696
Dotation de solidarité rurale	435 212	499 024	544 722	537 253
Dotation nationale de péréquation	69 375	136 328	150 219	135 198
TOTAL	1 964 437	2 095 202	2 141 410	2 079 147

La baisse des dotations de l'État devrait se confirmer en 2022.

Les autres recettes de fonctionnement

➔ Les produits des services (chapitre 70) :

Une prévision prudente de reprise de l'activité des services a été intégrée aux estimations de recettes attendues au chapitre 70.

Évolution 2019 à 2022 (prévision)

2019	2020	2021	2022 (prévision)
787 169 €	588 079 €	675 073 €	700 000 €

➔ Les autres produits (chapitre 75) :

Ce chapitre concerne essentiellement la location des immeubles.

La prévision sera calquée sur l'exercice 2021 (123 000 €)

2. Évolution prévisionnelle des dépenses

▶ Charges de personnel

Effectif au 1^{er} janvier 2022 : • 98 titulaires / stagiaires

• 38 non titulaires

• et 1 contrat aidé

Perspectives 2022 :

- Revalorisation de la carrière des agents publics de catégorie C
- Intégration des avancements annuels d'échelon et de grade
- Poursuite de la formation du personnel
- Poursuite de la titularisation des agents contractuels à temps non complet

➔ Soit une augmentation prévisionnelle de 1,6 %

Évolution des effectifs depuis 2017

Stabilité des effectifs depuis les 4 dernières années permettant la maîtrise des charges de personnel :

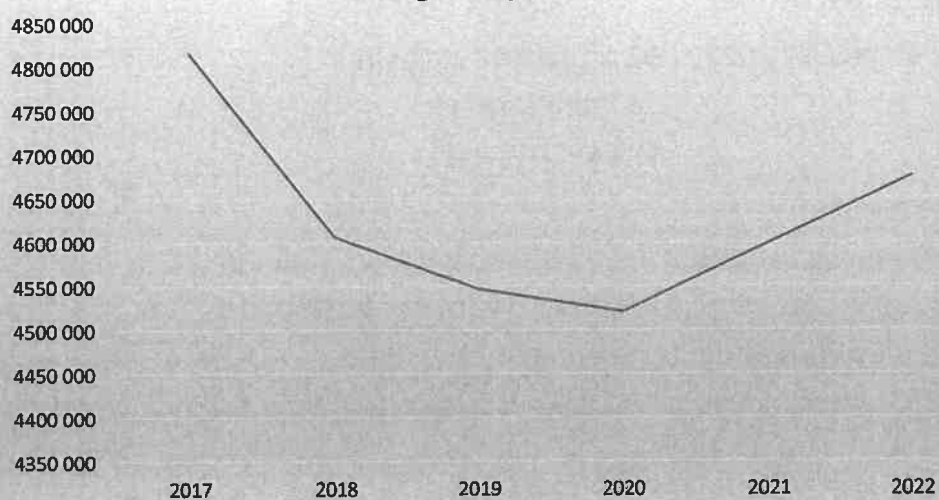
	2017	2018	2019	2020	2021
Titulaires / stagiaires	95	96	95	97 *	98 *
Non titulaires	41	39	39	38	38
Contrats aidés	9	4	4	3	1
Total	145	139	138	138	137

* dont temps non complet : 2,3 ETP

* dont temps non complet : 2

Évolution de la masse salariale depuis 2017

Charges de personnel



► Les autres dépenses

→ Les charges à caractère général 011

2020 et 2021 : années non représentatives d'un fonctionnement normal de la collectivité.
Objectif : stabilisation du chapitre 011, mais hausse du prix des fournitures d'énergie et des matières premières.

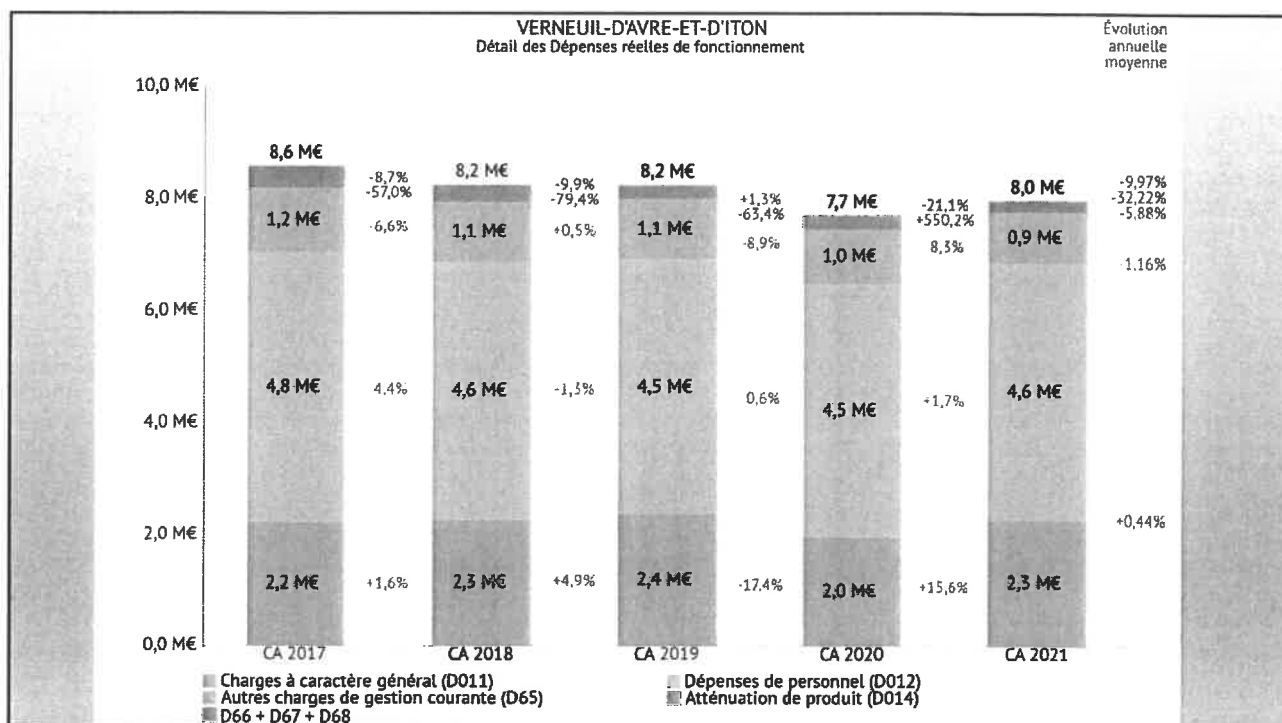
Conséquence : augmentation prévue de ce chapitre en 2022 : 6 %.

→ Les subventions 65

- Hausse du montant global des **subventions aux associations** de 3,36 %, liée essentiellement à l'actualisation du calcul de notre participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Nicolas.
- **Maintien de la subvention au CCAS à 200 000 €**
- **Report de la participation de 10 000 € de la commune pour les aides aux particuliers** dans le cadre de l'OPAH.

→ Les charges financières 66

Intérêts des emprunts. Poste en diminution de 11 % par rapport à 2021.

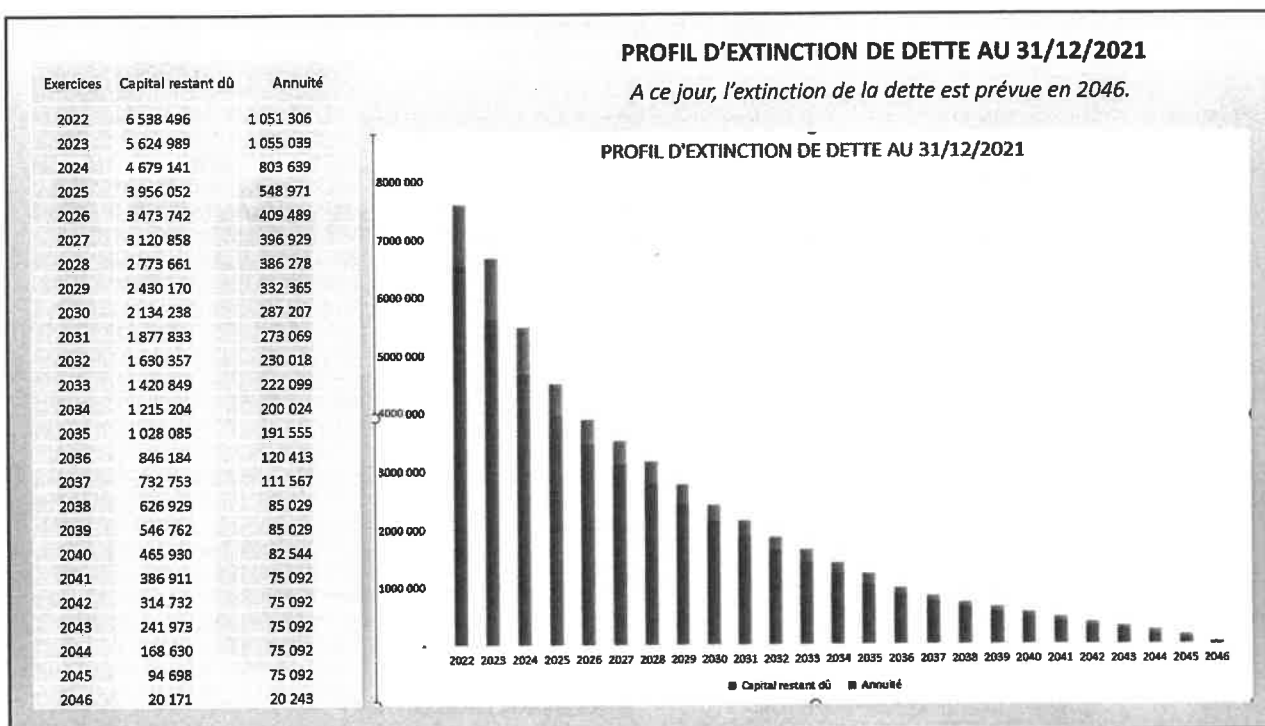


Les perspectives budgétaires communales

L'investissement

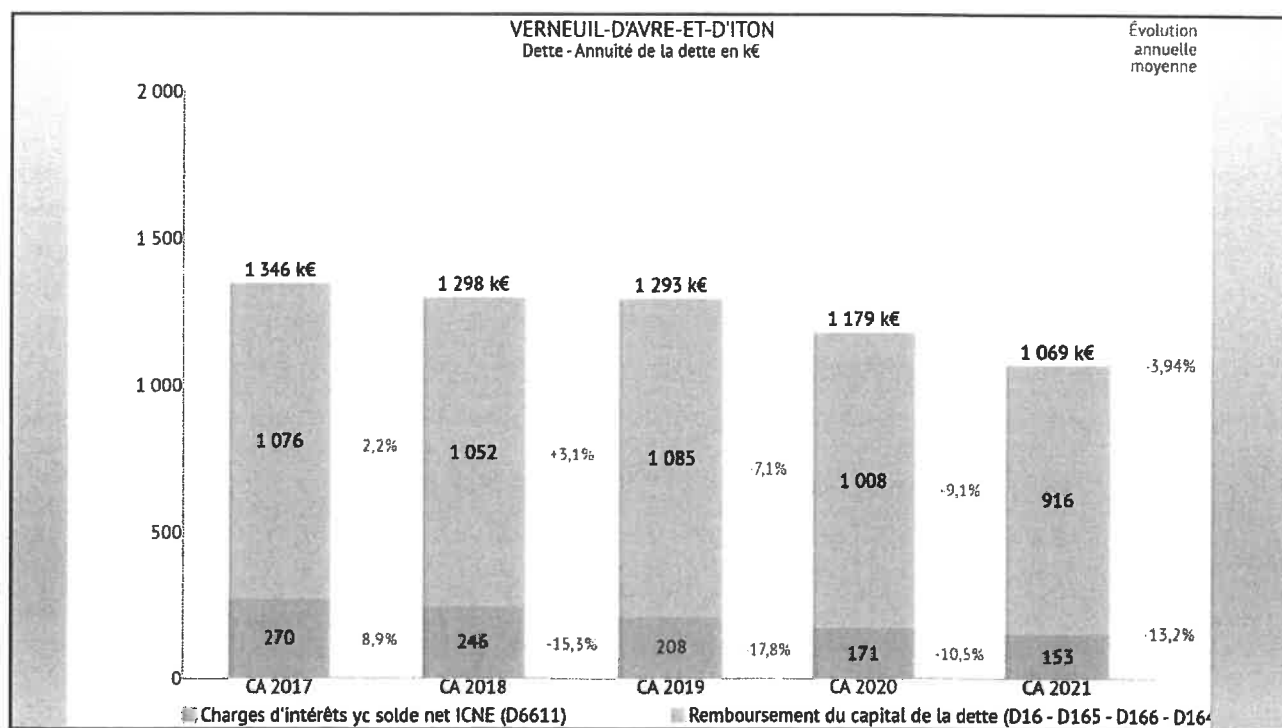
1. L'état de la dette

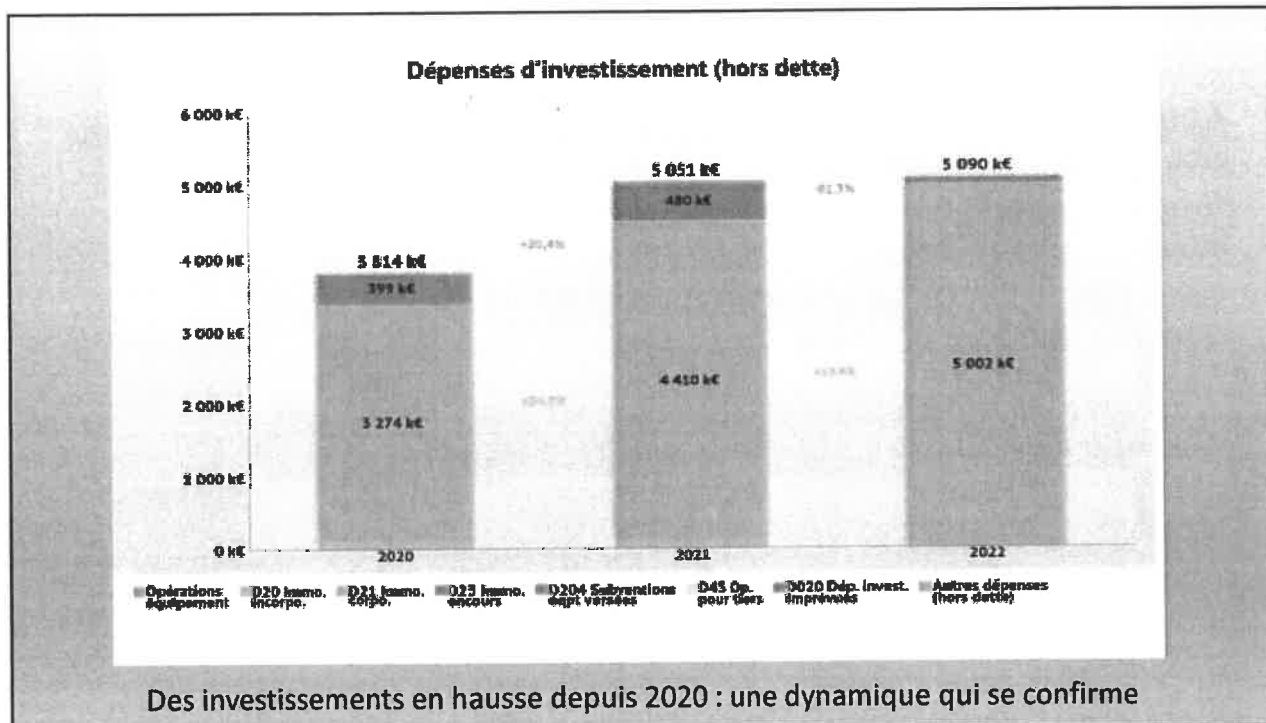
- Capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 : 6 538 496 €
- Remboursement du capital des emprunts en 2022 : 913 508 €
- La totalité de notre dette repose sur des taux fixes



Épargne brute 2021	Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement = 1 822 966 €
Épargne disponible ou nette 2021	Épargne brute - Remboursement en capital = 906 991€
Capacité de désendettement	Encours de la dette / Épargne brute = 3,6 années

- **Autofinancement des investissements en 2021 : 1 582 361 €**
- **Autofinancement 2022 estimé à 1 600 000 €**





2. Les principaux investissements en 2022

(Les montants seront communiqués lors du vote du BP)

- Fin de la rénovation énergétique de l'école de Vlaminck
- Rénovation énergétique de l'école Croix Saint-Pierre
- Réaménagement de la place de la Madeleine
- Aménagement du parking du lycée
- Réfection de la couverture de l'église Notre-Dame
- Travaux de réfection de la sacristie de l'église de la Madeleine
- Poursuite de réfection de parkings
- Poursuite des travaux de réhabilitation des services techniques
- Acquisition d'une balayeuse

- **Agrandissement de l'épicerie sociale**
- Etudes et travaux concernant la défense extérieure contre l'incendie
- Organisation du schéma de gestion des eaux pluviales
- Acquisition de jeux extérieurs dans les écoles
- Aménagements de la sécurité voirie
- Etudes préalables aux projets de réhabilitation de la salle des fêtes, de la construction d'une salle de cinéma supplémentaire, de l'aménagement de l'ancien arsenal de Francheville....
- **Acquisitions diverses de matériels pour les services techniques**

3. Les recettes d'investissement

- Autofinancement : 1 600 000 € (estimation)
- Subventions des partenaires institutionnels : 1 435 569 €
- FCTVA : 650 000 €
- Taxe d'aménagement : 40 000 €
- Emprunt : 650 000 € (au cours de l'année 2022)
- Désendettement : 263 000 € en 2022.

Le budget annexe « Le Clos du Forestier »

Poursuite de la commercialisation des parcelles

Conclusion

Les 6 axes de l'équipe municipale pour 2022

Axe 1 - Renouer avec une tradition d'animation et de convivialité mise à mal pendant la crise sanitaire, en favorisant le vivre ensemble :

- *Fête de Verneuil le 1^{er} week-end de Juillet*
- *Fête du 14 juillet*
- *Festival de la Vache et du Caribou*
- *Festival des Petites Mains Symphoniques ...*

Axe 2 - Conforter le commerce local et le soutenir :

- *Recrutement d'un manager de centre-ville en partenariat avec la commune de Mesnils sur Iton.*

Axe 3 - Améliorer le cadre de vie en transformant les espaces publics pour davantage de qualité urbaine, et poursuivre la démarche de développement durable :

- *Travaux de rénovation énergétique*
- *Aménagement de la place de la Madeleine, des fossés, des chemins piétonniers*
- *Travaux de voirie (rue Porte de Mortagne)*
- *Étude pour élaboration du schéma de gestion des eaux pluviales*

Axe 4 - Confirmer l'engagement en faveur des concitoyens les plus éloignés de l'emploi, ou en situation de grande précarité :

- *Extension de l'épicerie sociale*
- *Projet de jardins d'insertion en partenariat avec « la Ruche et le Silo » et l'association nationale des jardins familiaux*
- *Étude sur l'implantation d'une ressourcerie*

Axe 5 - Valoriser le patrimoine historique et culturel, vecteur de développement touristique :

- Réfection de la couverture de l'église Notre-Dame
- Travaux de la sacristie de l'église de la Madeleine
- Réfection de l'installation de la sonorisation du cinéma
- Poursuite de la mise en place d'un éclairage adapté dans l'espace Saint-Laurent

Axe 6 - Assurer la sécurité des personnes et des biens :

- Dans le cadre de la prévention de la délinquance : renforcement du système de vidéo-protection (city-park, caméra nomade)
- En matière de sécurité routière : création de ralentisseurs (Supplantures) ; aménagement des voiries (rue du Moulin aux malades) ; acquisition d'un radar jumelles...
- En matière de défense extérieure contre l'incendie : étude pour diagnostic sur le territoire et planification des travaux à réaliser, 1^{ère} tranche de mise aux normes des points d'eau (mares, bouches d'incendie)

Les orientations budgétaires 2022 des élus s'inscrivent :

- dans un contexte de sortie de crise nationale
- mais les inconnues sont encore nombreuses (*crise sanitaire, tensions sur les approvisionnements, coût des énergies*)

Poursuite d'une gestion rigoureuse :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement
- maintenir un niveau d'autofinancement suffisant
- préserver l'épargne
- maintenir la dynamique des investissements engagés

↳ Objectif : développer la commune et son attractivité